

**Construction de deux ouvrages d'art sur les rivières Lobé (64 m) et Nkoumboh (32 m)  
et aménagement des voies d'accès sur 2220 m environ entre Bonamatoumbé-village et Bonamatoumbé-ville à  
Douala : évaluation de l'impact sur les forêts de mangrove du Wouri**

*Charlie FOYET SONKENG  
Responsable de la Cellule environnement, EGIS-Cameroun  
Cameroun*

**Résumé**

En vue de désenclaver le village Bonamatoumbè et de faciliter le lotissement de ses réserves foncières, la Communauté Urbaine de Douala s'est proposé de construire deux ponts sur les bras morts du fleuve Wouri qui séparent ce village du reste de la ville. L'axe des ouvrages et des voies d'accès à aménager traversent une forêt de mangrove, écosystème fragile caractéristique des littoraux tropicaux. La mangrove est protégée par la convention de Ramsar (Iran, 1971) ratifiée par le Cameroun depuis le 13 janvier 2006.

L'évaluation environnementale du projet a permis de relever comme impacts négatifs majeurs : la déforestation des mangroves, le risque de pollution des eaux et des sols, la réduction du potentiel faunique aquatique et les risques d'inondation des zones avoisinantes. Les impacts pressentis du projet en phase d'exploitation étaient essentiellement liés au mode d'occupation des sols dans la zone à lotir. Une réserve a ainsi été émise sur le lotissement de deux parcelles évaluées à 30,2 ha qui jouxtent ces forêts de mangrove.

Le coût des mesures environnementales dites spécifiques a été estimé à 55.400.000 FCFA HTV, soit 17,7 % du coût du projet. Il comprend le coût du projet d'appui pour au projet de conservation des mangroves qui jouent un rôle important dans la régulation du climat (15.000.000 F), l'aménagement paysager (2.000.000 F), le coût du suivi environnemental de chantier (17.400.000 F) et coût du programme de sensibilisation (3.000.000 F), le coût du projet d'appui aux pêcheurs (3.000.000 F), les indemnités pour expropriations (15.000.000 F).